

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2024

Délibération n°2024.05.64 B

Contrat de destination Explore Cognac – Avenant 2024 à la convention de partenariat et de financement 2022-2025

LE SEIZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2024

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: 27

Nombre de présents: 19

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre d'excusés : 4

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Vincent YOU, Hélène GINGAST,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Affichage : 29/05/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.64 B**

Rapporteur : Michaël LAVILLE

**CONTRAT DE DESTINATION EXPLORE COGNAC – AVENANT 2024 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2022-2025**

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes
Ambition : Mettre en valeur le territoire, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales
Enjeux : Construire une stratégie touristique au-delà des festivals

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Tourisme Durable

Le Contrat de Destination Explore Cognac incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître son attractivité à l'international.

Pour rappel, cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés de l'aire d'appellation du Cognac de travailler ensemble. Elle s'est notamment traduite par une série de rencontres et une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du contrat de Destination pour mettre en place des actions à partir de 2020. Ainsi, le contrat de destination Explore Cognac a été signé le 2 juin 2022 entre Atout France, le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme (en tant que pilote pour le compte des partenaires).

La capacité de rayonnement international et de structuration d'un contrat appuyé par Atout France et la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des contrats de destination, permettra l'émergence d'une destination touristique à part entière complétant ainsi l'offre de l'Ouest de la France : Bordeaux, la Côte Atlantique, la Vallée de la Dordogne et la Vallée de la Loire et ses Châteaux.

Les principaux objectifs validés par l'ensemble des partenaires du contrat sont définis comme suit :

1. Faire émerger Cognac comme marque touristique de dimension internationale à l'image de la notoriété de son produit ;
2. Structurer notre offre ;
3. Développer la fréquentation oenotouristique des clientèles lointaines ;
4. Diffuser les flux par effet de rayonnement géographique et in fine, l'emploi touristique et le PIB touristique sur le périmètre ;
5. Favoriser le développement d'une destination oenotouristique durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Affichage : 29/05/2024

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces objectifs, les partenaires se sont engagés à travers une convention de partenariat et de financement à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à GrandAngoulême de participer financièrement à hauteur de 7 000 € pour l'année 2024. Pour rappel, la participation financière de GrandAngoulême au titre du contrat Explore Cognac était de 14 000 € en 2022 et 7 000 € en 2023.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant 2024 à la convention de partenariat et de financement 2022-2025.

D'ATTRIBUER une participation financière à hauteur de 7 000 € à Charentes Tourisme pour l'année 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Affichage : 29/05/2024

**Avenant 2024 à la
CONVENTION DE PARTENARIAT
& DE FINANCEMENT
CONTRAT DE DESTINATION INTERNATIONAL
Juin 2022 – Mai 2025**

ENTRE :

D'une part,

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, représenté par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, dûment habilité à signer, faisant élection de domicile à : 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême et dont le numéro SIRET est 200 071 827 00014

Et d'autre part,

Charentes Tourisme, l'Agence de Développement Touristique des Charentes, représentée par son Président délégué, Monsieur Patrick MARDIKIAN, association déclarée à la préfecture de la Charente sous le numéro W161005699, dont le numéro SIREN est 830 836 698 et le numéro de SIRET est : 830 836 698 00019, et dont le siège social se situe 21, rue d'Iéna - CS 82407 16024 Angoulême cedex.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Ce projet incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître ainsi son attractivité à l'international.

Cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés de l'aire d'appellation du Cognac couvrant principalement la Charente et la Charente-Maritime au sein de la région Nouvelle-Aquitaine de travailler ensemble.

Elle se traduit par une série de rencontres et d'une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du Contrat de Destination. Pour la mise en œuvre des objectifs présentés, les partenaires s'engagent à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers **depuis 2020 pour réaliser des actions ensemble**. Les **ambitions collectives souhaitées sont décrites dans l'article 1** de la présente convention.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Contrat de Destination », lancé par le groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France (Agence de développement touristique de la France et opérateur de l'état français en matière de Tourisme) et piloté par le contrat cadre Etat-Région (l'Etat via Atout France et les régions via les CRT), le groupement solidaire du contrat Explore Cognac, existant depuis 2019 et constitué autour de Charentes Tourisme a confirmé sa volonté de poursuivre le travail commun, de développement œnotouristique à l'international. La démarche collective globale est décrite dans le dossier de candidature au Contrat de Destination Cognac transmis et validé par les acteurs en 2021 pour l'obtention commun d'un futur contrat de destination 2022-2024. Le dossier de candidature présenté en automne 2021 à Atout France présente l'ensemble des forces et opportunités du projet, un diagnostic de l'offre, l'ambition, la stratégie, les axes d'actions, la gouvernance et les partenaires déjà engagés.

Un socle de marque commun **Explore Cognac** a été créé, porté collectivement, devenant l'étendard de l'offre œnotouristique à l'international et qui souhaite (re)placer le visiteur au cœur de l'expérience œnotouristique.

Si ce contrat de destination vient illustrer la volonté du collectif de renforcer l'attractivité de **destination Explore Cognac** à l'international, elle traduit également sa préoccupation de favoriser le développement d'une destination œnotouristique durable.

Le tourisme est en effet confronté, depuis plusieurs années, à d'importantes problématiques environnementales et sociétales - éco-responsabilité, préservation des espaces naturels, changement climatique, gestion des flux, mobilités douces, etc., auxquelles s'est ajoutée la pandémie de la COVID impactant fortement ce secteur économique. Depuis les efforts ont porté à l'adaptation du secteur du tourisme aux réalités futures, en encourageant l'innovation et l'investissement, en repensant de nouvelles formes de gouvernance, en adaptant l'offre, en s'appuyant mieux encore sur les outils digitaux.

Tous les acteurs qui portent ce contrat sont convaincus de la nécessité de favoriser la **transformation structurelle pour forger une économie du tourisme plus forte, plus durable et plus résiliente**. Cette volonté commune constitue le socle de cette candidature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240516-2024_05_64B6-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

En parallèle de cette démarche, les territoires et l'interprofession du Cognac sont engagés dans une reconnaissance des savoir-faire de l'élaboration du Cognac, au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

La capacité de rayonnement international et de structuration du Contrat appuyé par Atout France et la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la nouvelle gouvernance des contrats de destination permettra l'émergence d'une destination touristique à part entière complétant ainsi l'offre de l'ouest de la France : Bordeaux, la Côte Atlantique, la Vallée de la Dordogne, la Vallée de la Loire et ses châteaux.

Cet engagement multidimensionnel a ainsi pour objectif de faire d'*Explore Cognac*, la porte d'entrée d'une offre riche, variée, cohérente et durable visant à renforcer le rayonnement de la France dans sa diversité touristique à l'international.

L'objectif est de créer une **marque à notoriété internationale** et un **plan d'actions mutualisé** réunissant les acteurs clés de la destination. La candidature au Contrat de Destination porte simultanément sur la **structuration** et le **développement de l'offre**, sur la **qualité d'accueil**, la **promotion** sur **plusieurs marchés internationaux cibles**, ainsi que sur les démarches d'**intelligence économique**.

Le groupement d'acteurs solidaires s'est constitué autour de Charentes Tourisme (CT), bras armé pour le tourisme des deux Départements de la Charente et de la Charente-Maritime, regroupant en tant que membres fondateurs le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), les collectivités : Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté de communes d'Oléron eux même s'appuyant pour la partie opérationnelle sur leurs offices de tourisme, et les offices de tourisme de La Rochelle et de Saintes et de la Saintonge.

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

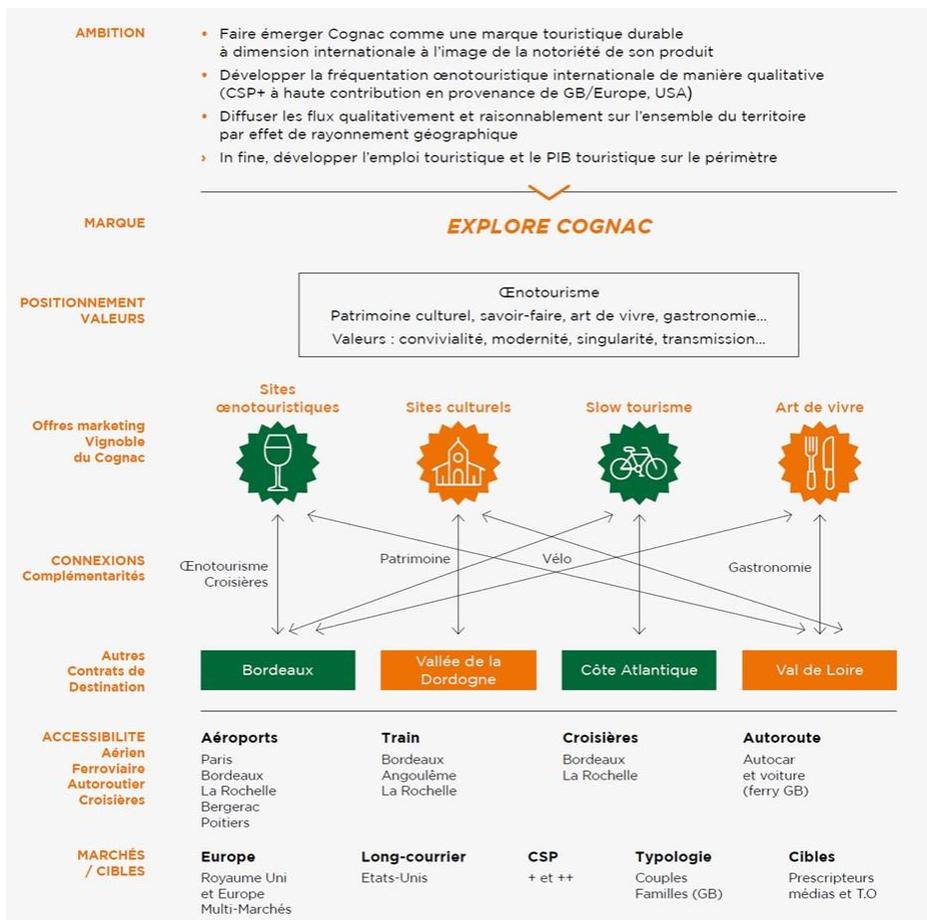
Conformément aux décisions prises lors du Comité de Pilotage du 31 janvier 2024 à Cognac, la présent avenant :

- **Rappelle les objectifs et orientations de la convention triennale (initialement 2022-2024),**
- **Précise les modalités du partenariat** entre d'une part **la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** et d'autre part **Charentes Tourisme, coordinateur et animateur du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de la destination précitée pour l'année 2024.**

Conformément à la signature officielle du contrat de destination, contrat signé entre Atout France, le CRT Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme le 02 juin 2022 (conférence de presse organisée à La Rochelle), **le présent avenant précise également que le contrat de destination ayant une durée de 3 années calendaires, court de fait jusqu'au 31 mai 2025. La prochaine convention partenariale couvrira donc également cette période dans l'attente de nouvelles modalités partenariales avec Atout France.**

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Les principaux objectifs co-validés par l'ensemble des partenaires sont précisés dans le schéma suivant :



Le positionnement de la destination :

- Structurer et valoriser un œnotourisme durable,
- Promouvoir un patrimoine culturel diversifié au milieu du vignoble, ainsi que des savoir-faire locaux,
- Mettre en exergue l'art de vivre du territoire et sa gastronomie.

À l'horizon de 3 ans, l'ensemble des partenaires signataires se donne pour ambition commune :

- d'intensifier la visibilité et la notoriété de la destination sur les marchés étrangers ciblés (Royaume Uni, Europe multi-marchés, Etats-Unis d'Amérique)
- de structurer plus encore l'offre pour être toujours plus en phase avec les attentes et évolutions comportementales majeures des clientèles étrangères.
- de devenir une "destination œnotouristique durable"

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Pour ce faire, les partenaires signataires se sont fixés des objectifs autour de **3 axes majeurs** en termes de :

- **Innovation, structuration de l'offre/Professionalisation de l'accueil,**
- **Communication/Marketing,**
- **Observation/Evaluation.**

Objectifs spécifiques :

- Créer un écosystème digital et optimiser sa performance selon les cibles identifiées (Site web – indicateurs visites et/ou visiteurs / Réseaux sociaux - nb de fans, interactions/engagements) ;
- Optimiser la médiatisation de la marque Explore Cognac à l'international sur les différents marchés cibles : prescripteurs presse et e-influenceurs (suivre le/les indicateurs d'audience/portée/Nb d'articles et les objectifs) ;
- Développer la mise en marché de l'offre oenotouristique (identifier 10 à 20 Tours opérateurs influents et engager un travail de fond avec eux pour développer la programmation de la destination) ;
- Internationaliser l'offre et la marque (sites oenotouristiques, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes de charme... engagés et mobilisés à l'accueil des clientèles internationales) ;
- Disposer d'un tableau de bord d'évaluation quantitatif et qualitatif (mesure de l'objectif, indicateur à réévaluer) ;
- Accroître le collectif de partenaires (atteindre les 12 à 15 partenaires au terme des 3 ans du contrat et augmenter le volume de recettes du projet).

L'appel à manifestation d'intérêt 2022-2024 et la présentation du contrat de destination (genèse, objectifs, organisation, axes stratégiques) rédigés et validés par l'ensemble des partenaires est disponible en téléchargement ici : [Dossier de Candidature](#) - [Drive partagé CD Explore Cognac](#)

Les actions du contrat et la vie du projet sont décrites sur le site internet corporate du contrat de destination : <https://pro.explore-cognac.fr/>

ARTICLE 2 – PLAN D' ACTIONS 2024 / AXES STRATEGIQUES

Le collectif de partenaires a élaboré un plan d'actions pour 2024 adaptatif que le Comité de pilotage a validé le 31 janvier 2024.

Le détail de ce plan d'actions figure dans les différents comptes rendus de réunions de CoTechs et de CoPil déposé sur le site <https://pro.explore-cognac.fr/> dans l'espace partenaires. [COPIL EXPLORE COGNAC 31 JANVIER 2024 VISIO.pdf](#)

Rappel des codes partenaires financeurs : **ProExploreCognac22!**

Des changements ont été apportés, selon les recommandations d'Atout France et du CRT Nouvelle-Aquitaine notamment en ce qui concerne le choix des marchés cibles (comme la Chine) ou l'intégration plus forte de la dimension durable. Lors du CoPil du collectif du 12 mai 2022, a été validé la mise en sommeil du marché chinois jusqu'à nouvel ordre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240516-2024_05_64BB-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Synthèse des axes stratégiques :

AXE 1 INNOVATION, STRUCTURATION DE L'OFFRE ET PROFESSIONNALISATION DE L'ACCUEIL	AXE 2 MARKETING, PROMOTION ET COMMUNICATION	AXE 3 OBSERVATION ET PROSPECTIVE	AXE 4 INGÉNIERIE ET INVESTISSEMENT	AXE TRANSVERSE ANIMATION DU COLLECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et mobiliser les acteurs locaux autour de la démarche "Contrat de destination" • Animer le réseau, sensibiliser et professionnaliser les acteurs à l'accueil des clientèles étrangères • Structurer et qualifier l'offre œnotouristique par le programme <i>Explore Cognac</i> de création d'expérience et le label Vignoble et Découverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la commercialisation de la destination auprès des agences réceptives, Tours opérateurs et agences de voyages • Mise en place d'une stratégie Presse et Influenceurs sur les marchés ciblés • Développer un ensemble d'outils de communication homogènes en concentrant les investissements sur le digital et les médias sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et analyser les retombées de l'activité touristique et effectuer les réajustements éventuellement nécessaires grâce à un partenariat étroit entre les Observatoires des partenaires engagés • Suivre l'évolution des clientèles touristiques des marchés américains, chinois et britanniques sur le territoire • Réaliser un suivi de l'évolution de l'offre avec une attention particulière portée sur le développement durable (labels, classements, etc.) • Suivre et évaluer les indicateurs de performances des actions marketing et de communication que le collectif mettra en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la professionnalisation des acteurs publics et privés par des programmes de sensibilisation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres terrain • Site internet dédié • Corporate • Newsletters élus, codir, cotech • Créer un événement annuel convivial pour fédérer les partenaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

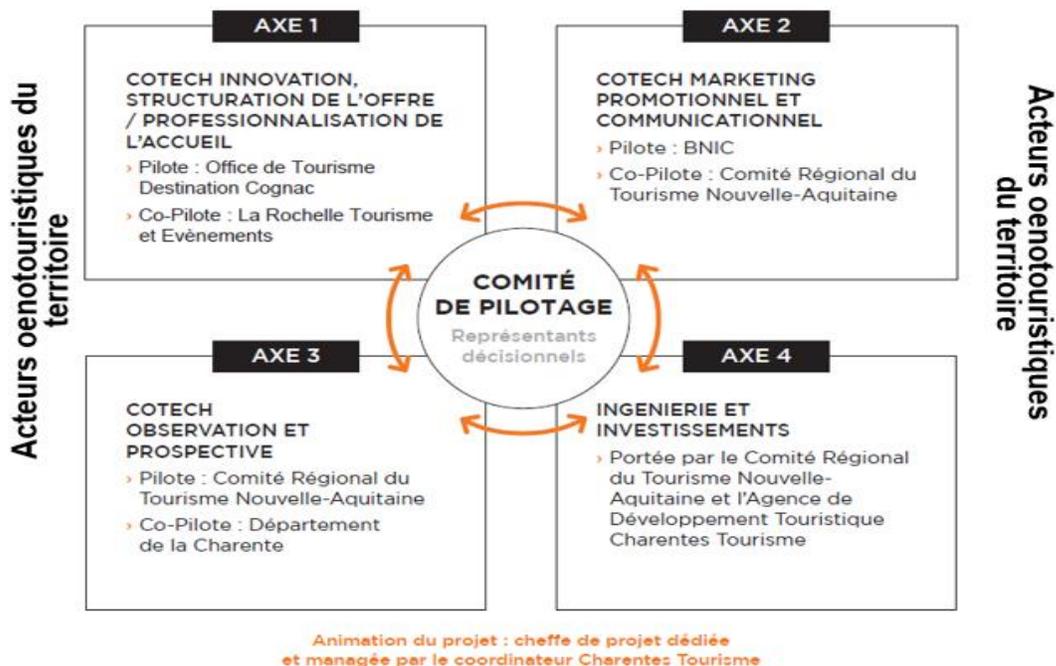
Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE DU PROJET (Rappel)

Le rôle de chaque instance est précisé comme suit :

La réalisation du plan d'actions est assurée par une gouvernance partenariale pour garantir la coordination du projet, l'élaboration et le suivi des actions et les prises de décisions.

NB : Le bilan détaillé des actions 2023 est consultable sur le [Drive du contrat](#) (demande d'aide



à l'accès si besoin) :

s.herbier@charentestourisme.com ou p.boutaud@charentestourisme.com, et sur l'espace partenaires du site internet : <https://pro.explore-cognac.fr/>

ARTICLE 4 – FINANCEMENT 2024

4.1 - LE PORTAGE FINANCIER

Les participations financières pour lesquelles les partenaires se sont engagés seront versées à Charentes Tourisme.

Charentes Tourisme tient une comptabilité analytique distincte de ses autres activités. Charentes Tourisme transmet aux partenaires les éléments financiers dont ils ont besoin pour le bon suivi des opérations et tient à disposition des partenaires tous les éléments et pièces justificatives de recettes et de dépenses. Cette comptabilité distincte fera l'objet d'un bilan comptable spécifique envoyé à chaque partenaire.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

4.2 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

En adhérant au projet par la présente convention, **La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** s'engage à participer financièrement en 2024 à hauteur de 7000 Euros TTC (**voir point 4.3 de la convention**) en lien avec le plan d'actions et le budget mis à jour et co-validé chaque année.

La participation financière pour l'année 2024 et l'année 2025 sera similaire ou réévaluée lors des comités de pilotage de juin et novembre 2024.

4.3 - LE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

Total des recettes prévisionnelles 2024	307 259 € TTC
Report 2023	149 659 €
Recettes partenaires prévisionnelle 2023	157 600 €
Dont	
BNIC	35 000€
Charentes Tourisme	25 000€
CRT N-A	20 000€
Grand Cognac	20 000€
Haute Saintonge	20 000€
Saintes	18 000€
Grand Angoulême	7 000€
La Rochelle Tourisme & Evènements	5 000€
4B Sud Charente	2 500€
Lavalette Tude Dronne	2 500€
Gémozac	1400€
Oléron	1 200€

4.4 - LES MODALITES DE FINANCEMENT

La participation financière est versée, autant que possible, chaque année **en début d'année en cours (avant le 30 juin)**, et sans qu'il soit fait un appel à contribution spécifique, afin de permettre la mise en œuvre globale des actions menées par le coordinateur.

Si les règles de fonctionnement internes le permettent, les structures partenaires verseront leurs contributions annuelles en une seule fois sur appel de fonds de Charentes Tourisme après signature du présent avenant à la convention.

Pour certains partenaires qui ne peuvent pas procéder à un versement unique en raison des modalités juridiques et administratives propres à leur fonctionnement, il pourra être envisagé l'option suivante :

- Le versement d'un acompte de 70% dans le respect d'un délai fixé au 30 juin 2024.
- Le versement du solde de 100% avant le 1er septembre de l'année N, sur présentation des pièces indiquées ci-après.

Dans le cas présent, **La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** s'engage :

à procéder à un versement unique de la subvention annuelle dans le respect du délai précité

4.5 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Chaque versement sera effectué au compte ouvert au nom de **Charentes Tourisme** (le RIB sera joint à l'envoi de la facture de l'année en cours).

ARTICLE 5 – LITIGE

En cas de litige, avant d'envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s'engagent à aboutir à un règlement à l'amiable afin d'envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet.

Fait à Angoulême le 2024 en deux (2) exemplaires originaux.

Xavier BONNEFONT
Président de la Communauté
d'Agglomération de GrandAngoulême

Patrick MARDIKIAN
Président délégué de
Charentes Tourisme
Vice-président du Département
de la Charente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

ANNEXE 1

Les Comités techniques coordonnés par la cheffe de projet et animés par les pilotes et co pilotes sont constitués ainsi :

(Ces groupes de travail se réunissent au minimum 2 fois par an et leurs listes de personnes ressources peuvent évoluer). Ces listes sont disponibles sur un drive partagé du projet accessible à toutes les parties prenantes. [Liste partenaires COTECH](#)

Axe 1 : Professionnalisation et structuration de l'offre

Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
Coordination globale, liens entre CoTechs	BOUTAUD	Pia	Cheffe de projet Explore Cognac	p.boutaud@charentestourisme.com
	LHERBIER	Sarah	Cheffe de projet par intérim Explore Cognac	s.lherbier@charentestourisme.com
PILOTE	LA FONTAINE	Coline	Directrice OT Destination Cognac	clafontaine@destination-cognac.com
COPILOTE	MICHELY	Frédérique	Directrice des relations extérieures La Rochelle Evènements	f.michely@larochelle-tourisme-evenements.com
Ressource	JAMAIN	Dimitri	Responsable de ventes Heritage et relation marchés - en charge des visites, Courvoisier	Dimitri.Jamain@beamsuntory.com
Ressource	WOLSKI	Stéphanie	Responsable du développement des visites, chargée des visites privées – Rémy Martin	stephanie.wolski@remy-cointreau.com
Ressource	PACAUD	Lionel	Directeur OT Bassin de Marennes - Ile d'Oléron	l.pacaud@marennes-oleron.com
Ressource	AIGUILLON	Karine	Responsable des circuits de visites, CHÂTEAU ROYAL DE COGNAC OTARD	kaiguillon@bacardi.com
Ressource	ANGIBAUD	Julie	Chargée de mission Vignobles et Découverte	j.angibaud@charentestourisme.com
Ressource	PAILLONCY	Sandrine	Cheffe de Pôle « Accompagnement stratégique Destinations & Filières » Nouvelle-Aquitaine	sandrine.pailloncy@na-tourisme.com
Ressource	CHRISTENS	Benoît	Directeur OT Haute-Saintonge & Jonzac	direction.tourisme@villedejonzac.fr
Ressource	DABRIGEON	Johanna	Chargée de Communication - Image et identité de l'Appellation -BNIC	jdabrigeon@bnic.fr
Ressource	GUILBOT	David	Directeur OT Angoulême	direction@angouleme-tourisme.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Axe 2 : Marketing et communication

Coordination globale, liens entre CoTechs	BOUTAUD LHERBIER	Pia Sarah	Cheffe de projet Explore Cognac Cheffe de projet par intérim Explore Cognac	p.boutaud@charentestourisme.com s.lherbier@charentestourisme.com
Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
PILOTE	DABRIGEON	Johanna	Chargée de Communication - Image et identité de l'Appellation - BNIC	jdabrigeon@bnic.fr
CO PILOTE	PAILLONCY	Sandrine	Cheffe de Pôle « Accompagnement stratégique Destinations & Filières » Nouvelle-Aquitaine	sandrine.pailloncy@na-tourisme.com
Ressource	LA FONTAINE	Coline	Directrice OT Destination Cognac	clafontaine@destination-cognac.com
Ressource	ADEBIAYE	Laetitia	Directrice OT Saintes et de la Saintonge	ladebiaye@saintes-tourisme.fr
Ressource	SORET	Thomas	Responsable Communication Cognac Frapin	t.soret@chateaufontpinot-frapin.com
Ressource	MORAND	Stéphane	Directeur de la coopération - Charentes Tourisme	s.morand@charentestourisme.com
Ressource	VIGNAL	Romain	Chargé de développement commercial Oenotourisme Les Visites Hennessy	rvignal@moethennessy.com
Ressource	CONRIE	Myriam	Responsable Marketing, Communication & Vente Oenotourisme Les Visites Hennessy	mconrie@moethennessy.com
Ressource	WOLSKI	Stéphanie	Responsable Accueil et Visites Rémy Martin	Stephanie.WOLSKI@remy-cointreau.com
Ressource	PELLET	Eudoxie	Chargée de communication BNIC	epellet@bnic.fr
Ressource	MARCELINO	Jérémy	Brand education ambassador Martell	jeremy.marcelino@pernod-ricard.com

Axe 3 : Observatoire et études

Coordination globale, liens entre CoTechs	BOUTAUD LHERBIER	Pia Sarah	Cheffe de projet Explore Cognac Cheffe de projet par intérim Explore Cognac	p.boutaud@charentestourisme.com s.lherbier@charentestourisme.com
Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
PILOTE	BROULOU	Philippe	CRT Nouvelle Aquitaine, Chef du pôle Observatoire et Ingénierie	philippe.broulou@na-tourisme.com
CO PILOTE	ROY	Isabelle	Directrice du Développement culturel et sportif au département de la Charente	iroy@lacharente.fr
Ressource	DABRIGEON	Johanna	Chargée de Communication - Image et identité de l'Appellation BNIC	jdabrigeon@bnic.fr
Ressource	PAILLONCY	Sandrine	Cheffe de Pôle « Accompagnement stratégique Destinations & Filières » Nouvelle-Aquitaine	sandrine.pailloncy@na-tourisme.com
Ressource	MORAND	Stéphane	Directeur de la coordination Charentes Tourisme	s.morand@charentestourisme.com
Ressource	BISMES	Karine	Chargée d'études statistiques Charentes Tourisme	k.bismes@charentestourisme.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_64Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024